

Validation et participation financière de
l'UT3 pour 4 laboratoires internationaux

**Commission de la recherche du conseil académique
du 14 avril 2022
Délibération 2022/04/CR-010**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2021/10/CA-091 du conseil d'administration en date du 25 octobre 2021 qui fixe la répartition de la subvention pour charges de service public (SCSP) pour le budget 2022 ;

Vu la délibération 2021/12/CA-113 en date du 13 décembre 2021 qui adopte de budget initial 2022 ;

Vu la délibération 2021/11/CR-044 de la commission de la recherche en date du 18 novembre 2021 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2022 ;

Vu la délibération 2021/06/CR-025 du 10 juin 2021 définissant les forfaits annuels pour le soutien aux laboratoires internationaux selon les critères retenus ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la recherche :

1. Approuvent la participation de l'université Toulouse III-Paul Sabatier aux laboratoires internationaux suivants pour la période 2022 à 2026 :

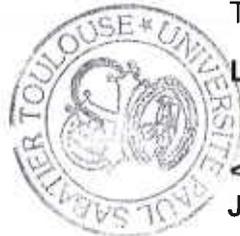
Renouvellement : - IRN-NMC
- IRP-BEEG-B

Création : - IRN-MaDeF
- IRN-HowDi

2. Décident d'attribuer les dotations suivantes pour l'année 2022 :

- IRN-NMC 1000 €
- IRP-BEEG-B 2000 €
- IRN-MaDeF 1000 €
- IRN-HowDi 1000 €

Toulouse, le 19 avril 2022



Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorable :
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0